

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 04 JUIN 2020 A 19H30

L'an **deux mil vingt le QUATRE JUIN à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du foyer socio-culturel suite à la convocation du **27 mai 2020**.

## Etaients présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Jean-Paul HILPERT, Eliane FISCHER, François SALING, Sandrine BOESZE, Tulio PALA, Souhaila BOUKROUNA, Frédéric BAUMANN, Pascale BOTZUNG, Sandrine TOURDOT, Dominique LEBLANC, Philomène MARGANI, Jean PROFIT, Francesca DI PIETRO, Serdal KOC, Stéphanie COLLE, Lionel ULLMANN, Nadine FORTE, Jonathan GIGLIA, Françoise NAPOLI, Dany BECKER, Marie-Louise ARNOLD, Jonathan SNIATECKI.

Absents excusés et procurations : Stéphanie COLLE donne procuration à Mme Pascale BOTZUNG – Walter GATTERA à Tulio PALA

## Approbation du dernier compte rendu

Le dernier compte rendu est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : M. Dany BECKER

## I) CONSEIL MUNICIPAL

### I - COMMISSIONS

- I.A. **Constitution des commissions et désignation de leurs membres**
- I.B. **Désignation des délégués dans les organismes extérieurs**

### I.A. Constitution des commissions et désignation de leurs membres Désignation des membres siégeant au Centre Communal d'Action Sociale

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (plus le maire, président de droit) et qu'il ne peut être inférieur à 8. Il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixe à **14 (quatorze)** le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Ont été élus pour faire partie du conseil d'administration du CCAS de la Commune de Théding pour la mandature 2020-2026 la liste suivante :

Eliane FISCHER, Adjointe au Maire, Tulio PALA, Adjoint au Maire, Sandrine BOESZE, Adjointe au Maire, Walter GATTERA, Sandrine TOURDOT, Nadine FORTE, Marie Louise ARNOLD respectivement conseiller et conseillères municipales.

## **Commission des finances**

Outre le Maire et les adjoints membres de droit, sont désignés membres de la commission des finances :

| <b>Rapporteur :</b> | <b>Jean-Paul HILPERT, Maire</b> |                        |
|---------------------|---------------------------------|------------------------|
| <b>Nom</b>          | <b>Prénom</b>                   | <b>Qualité</b>         |
| BOUKROUNA           | Souhaila                        | Conseillère Municipale |
| NAPOLI              | Françoise                       | Conseillère Municipale |
| TOURDOT             | Sandrine                        | Conseillère Municipale |

## **Commission de la communication**

Outre le Maire et les adjoints membres de droit, sont désignés membres de la commission de la communication :

| <b>Rapporteur :</b> | <b>LEBLANC Dominique, Adjoint au Maire</b> |                        |
|---------------------|--|------------------------|
| <b>Nom</b>          | <b>Prénom</b>                              | <b>Qualité</b>         |
| ULLMANN             | Lionel                                     | Conseiller Municipal   |
| BOUKROUNA           | Souhaila                                   | Conseillère Municipale |
| BECKER              | Dany                                       | Conseiller Municipal   |

## **Commission d'urbanisme et cadre de vie**

Outre le Maire et les adjoints membres de droit, sont désignés membres de la commission de l'urbanisme et du cadre de vie :

| <b>Rapporteur :</b> | <b>HILPERT Jean Paul, Maire</b> |                        |
|---------------------|---------------------------------|------------------------|
| <b>Nom</b>          | <b>Prénom</b>                   | <b>Qualité</b>         |
| GIGLIA              | Jonathan                        | Conseiller Municipal   |
| BECKER              | Dany                            | Conseiller Municipal   |
| FORTE               | Nadine                          | Conseillère Municipale |
| SNIATECKI           | Jonathan                        | Conseiller Municipal   |
| BAUMANN             | Fredy                           | Conseiller Municipal   |
| ULLMANN             | Lionel                          | Conseiller Municipal   |
| ARNOLD              | Marie Louise                    | Conseillère Municipale |

## **Commission à la vie associative et événementielle**

Outre le Maire et les adjoints membres de droit, sont désignés membres de la commission à la vie associative et événementielle :

| <b>Rapporteur :</b> | <b>PALA Tulio, Adjoint au Maire</b> |                        |
|---------------------|-------------------------------------|------------------------|
| <b>Nom</b>          | <b>Prénom</b>                       | <b>Qualité</b>         |
| GIGLIA              | Jonathan                            | Conseiller Municipal   |
| ARNOLD              | Marie Louise                        | Conseillère Municipale |
| DI PIETRO           | Francesca                           | Conseillère Municipale |
| MARGANI             | Philomène                           | Conseillère Municipale |
| BOUKROUNA           | Souhaila                            | Conseillère Municipale |
| KOC                 | Serdal                              | Conseiller Municipal   |
| GATTERA             | Walter                              | Conseiller Municipal   |
| SCHMITT             | Marie Rose                          | Cons. Mun. Suppléante  |

## Commission des travaux

Outre le Maire et les adjoints membres de droit, sont désignés membres de la commission des travaux :

| Rapporteur : | <b>LEBLANC Dominique, Adjoint au Maire</b> |                        |
|--------------|--|------------------------|
| Nom          | Prénom                                     | Qualité                |
| BAUMANN      | Frédéric                                   | Conseiller Municipal   |
| ULLMANN      | Lionel                                     | Conseiller Municipal   |
| PROFIT       | Jean                                       | Conseiller Municipal   |
| DI PIETRO    | Francesca                                  | Conseillère Municipale |
| BOUKROUNA    | Souhaila                                   | Conseillère Municipale |

## Commission de la jeunesse

Outre le Maire et les adjoints membres de droit, sont désignés membres de la commission de la jeunesse :

| Rapporteure : | <b>BOESZE Sandrine, Adjointe au Maire</b> |                         |
|---------------|---|-------------------------|
| Nom           | Prénom                                    | Qualité                 |
| BECKER        | Dany                                      | Conseiller Municipal    |
| ULLMANN       | Lionel                                    | Conseiller Municipal    |
| FORTE         | Nadine                                    | Conseillères Municipale |

## Commission d'Adjudication et d'Appel d'Offres

Vu le code des marchés publics notamment

- L'article 22 (alinéa 4) qui précise que « *lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3.500 habitants la commission est composée du maire ou de son représentant, du président, et de trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste* » ;
- L'article 23 qui précise
  1. Que « *peuvent participer avec voix consultative aux réunions de la commission d'appels d'offres un ou plusieurs membres du service technique compétent du pouvoir adjudicateur ou d'un autre pouvoir adjudicateur pour suivre l'exécution des travaux à effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours de tels services ou lorsque le marché porte sur des travaux subventionnés par l'Etat* » ;
  2. *Des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation* » ;

*« Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission d'appel d'offres, le comptable public et un représentant du service en charge de la concurrence peuvent participer avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres. Leurs observations sont consignées au procès-verbal ».*

|                    |                                    |                      |                               |
|--------------------|------------------------------------|----------------------|-------------------------------|
| <b>Président :</b> | <b>M. Jean-Paul HILPERT, Maire</b> |                      |                               |
| <b>Nom</b>         | <b>Prénom</b>                      | <b>Qualité</b>       | <b>TITULAIRE OU SUPPLEANT</b> |
| GATTERA            | Walter                             | Conseiller Municipal | TITULAIRE                     |
| BAUMANN            | Frédéric                           | Conseiller Municipal | TITULAIRE                     |
| LEBLANC            | Dominique                          | Adjoint au Maire     | TITULAIRE                     |
| SALING             | François                           | Adjoint au Maire     | SUPPLEANT                     |
| PALA               | Tulio                              | Adjoint au Maire     | SUPPLEANT                     |
| PROFIT             | Jean                               | Conseiller Municipal | SUPPLEANT                     |

## I.B. Election et désignation des délégués dans les organismes extérieurs

- **Action Culturelle du Bassin Houiller de Lorraine (ACBHL – 2 délégués titulaires)**

| Délégués  | Nom     | Prénom   | Qualité           |
|-----------|---------|----------|-------------------|
| Titulaire | FISCHER | Eliane   | Adjointe au Maire |
| Titulaire | BOESZE  | Sandrine | Adjointe au Maire |

- **Syndicat Forestier de Diebling (2 délégués)**

| Délégués  | Nom     | Prénom | Qualité              |
|-----------|---------|--------|----------------------|
| Titulaire | PALA    | Tulio  | Adjoint au Maire     |
| Titulaire | GATTERA | Walter | Conseiller Municipal |

- **Syndicat d'Electricité de l'Est Mosellan (3 délégués dont 2 titulaires et 1 suppléant)**

| Délégués  | Nom     | Prénom    | Qualité              |
|-----------|---------|-----------|----------------------|
| Titulaire | LEBLANC | Dominique | Adjoint au Maire     |
| Titulaire | ULLMANN | Lionel    | Conseiller Municipal |
| Suppléant | SALING  | François  | Adjoint au Maire     |

- **SCOT du Val de Rosselle (2 délégués dont 1 titulaire et 1 suppléant)**

| Délégués  | Nom     | Prénom    | Qualité          |
|-----------|---------|-----------|------------------|
| Titulaire | HILPERT | Jean Paul | Maire            |
| Suppléant | SALING  | François  | Adjoint au Maire |

- **Moissons Nouvelles – Pôle Grand'Est (3 personnes dont le Maire de droit)**

| Nom     | Prénom    | Qualité              |
|---------|-----------|----------------------|
| HILPERT | Jean-Paul | Maire                |
| PALA    | Tulio     | Adjoint au maire     |
| KOC     | Serdal    | Conseiller Municipal |

- **Mission Locale pour l'insertion (Freyming-Merlebach) – le maire Membre de droit et un délégué**

| Nom     | Prénom    | Qualité                |
|---------|-----------|------------------------|
| HILPERT | Jean-Paul | Maire                  |
| NAPOLI  | Françoise | Conseillère Municipale |

- **Commission Intercommunale de Soutien aux Activités Culturelles et Sportives du collège (CISACS)**

| Nom    | Prénom   | Qualité           |
|--------|----------|-------------------|
| BOESZE | Sandrine | Adjointe au Maire |
| PALA   | Tulio    | Adjoint au Maire  |

- **Désignation du « Correspondant **DEFENSE** » (1 correspondant)**

| Nom    | Prénom   | Qualité          |
|--------|----------|------------------|
| SALING | François | Adjoint au maire |

- **Désignation du « Correspondant **SECURITE ROUTIERE** » (1 correspondant)**

| Nom    | Prénom   | Qualité          |
|--------|----------|------------------|
| SALING | François | Adjoint au Maire |

## **II) AFFAIRES JURIDIQUES**

### **II.A. Commune de Théding – René MEYER**

Le Maire rappelle brièvement les faits pour l'affaire citée dans le présent titre et des propositions faites par la partie adverse :

#### **Rappel des faits**

En 2003, la Commune de Théding a décidé la réalisation des réseaux de la rue de la Sitterswies et de l'Impasse de la Sitterswies. Ne disposant pas d'emprise publique pour la création de nouvelles voiries, elle a sollicité tous les propriétaires riverains pour une cession à l'euro symbolique de l'espace nécessaire pour la création des voies nouvelles. En contrepartie, chaque propriétaire se voit doté de terrain à bâtir.

Le financement des voies et réseaux divers est assuré par le versement d'une Participation pour Voies et Réseaux (PVR) payée par les bénéficiaires d'un Permis de Construire.

Le 28 avril 2003, par écrit, Monsieur René MEYER, propriétaire des parcelles 206 et 207 situées au fonds de l'Impasse de la Sitterswies demande à la Commune de prolonger l'Impasse jusque sur ses parcelles.

La Commune fait droit à sa demande et, à partir du 02/07/2004, M. MEYER dépose des documents d'arpentage au cadastre de manière à créer, grâce au prolongement de l'Impasse, 3 terrains à bâtir.

La signature des actes notariés ayant pris du retard, lorsque la Commune réclame le versement de la PVR à l'occasion du 3<sup>ème</sup> permis de construire en 2013, M MEYER annonce qu'il ne cèdera plus les 135 m<sup>2</sup> du fond de la placette à la commune à moins que celle-ci ne lui verse 13.500 € d'indemnité.

Le Conseil Municipal en date du 03/07/2013 a décidé de rejeter la demande de M. MEYER au motif de l'égalité de traitement pour tous les propriétaires concernés par l'opération d'urbanisation du secteur.

Le Tribunal de Grande Instance de Sarreguemines saisi par M. MEYER a prononcé des décisions importantes :

- Le 7 juillet 2017 : absence de « voie de fait » de la part de la Commune.
- Le 3 septembre 2019 : déclaration d'incompétence du Tribunal en matière de fixation d'indemnité.
  - Condamnation de M. René MEYER à payer 2.000 € au titre de l'article 700 du Code de Procédure Pénale.
  - Le 17 octobre 2019, M. René MEYER fait appel de ce dernier jugement.

Après rappel de ces faits le Conseil Municipal avait décidé à l'unanimité d'autoriser le Maire le 13 janvier 2020, à **ester** en Appel auprès de la Cour d'Appel de Metz, **charger** Me Véronique HEINRICH de la défense des intérêts de la Commune de Théding auprès de cette juridiction au regard du dossier et des pièces annexes transmis par Me Nathalie FOTRÉ et à **signer** le contrat de mission et de rémunération au temps passé par Me HEINRICH Véronique avocate à la Cour.

### Les propositions

Me HEINRICH, avocate de la Commune a contacté l'avocat de la partie adverse pour lui proposer un protocole d'accord sous la forme d'une transaction homologuée à présenter au Conseil Municipal pour validation et à homologuer par la Cour d'Appel de Metz. Selon le protocole d'accord, les frais d'acquisition restent à la charge la Commune de Théding laquelle renoncera également au bénéfice de l'article 700 devant le tribunal. Il y a donc des compromis réciproques.

Le Conseil Municipal, après exposé du maire décide, à la majorité moins une opposition (M. PROFIT Jean) :

- **d'autoriser** le Maire à charger Me HEINRICH Avocat auprès de la Cour d'Appel de Metz de soumettre le protocole joint à la présente délibération à la partie adverse avant sa validation et son homologation par la Cour.
- Les frais relatifs à l'acquisition du terrain cadastré section 5 numéro 459 d'une surface de 1,35 are (terrain et frais notariés) seront à la charge de la Commune. De convention expresse, l'acte authentique de transfert de propriété devra être établi et signé dans les **3 mois** à compter de la signature du présent protocole par les deux parties. D'un commun accord, l'acte notarié sera reçu par Maître Jean SCHAUB, Notaire à la résidence de FORBACH, 7, Rue Fabert.
- La Commune de Théding renonce à percevoir la somme de 2.000 € fixée par le Tribunal de Grande Instance de Sarreguemines dans son jugement du 3 septembre 2019 au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile ainsi que les dépens du fait de l'adoption de ce protocole et à sa signature par les deux parties.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 40**